

Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission des Affaires intérieures

Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024

Ordre du jour :

1. Motion de M. Sven Clement adoptée par la Chambre des Députés le 16 juin 2022 relative à la lutte contre les abus sexuels sur les enfants en ligne

- Suites données à la motion
2. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, Mme Simone Beissel (remplaçant M. Gilles Baum), M. Jeff Boonen, Mme Liz Braz (remplaçant Mme Paulette Lenert), Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Fred Keup, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori, Mme Joëlle Welfring (remplaçant M. Meris Sehovic), membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Guy Arendt, M. Dan Biancalana, Mme Taina Bofferding, M. Luc Emering, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen, M. Christophe Hansen (remplaçant M. Emile Eicher), M. Max Hengel, M. Marc Lies, Mme Nathalie Morgenthaler (remplaçant Mme Nancy Arendt ép. Kemp), Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Sven Clement, Auteur de la motion à l'ordre du jour

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Léon Gloden, Ministre des Affaires intérieures

M. Alex Folscheid, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Georges Metz, Directeur du Service national de la Jeunesse (SNJ)

Mme Béatrice Abondio, du Ministère des Affaires intérieures

Police grand-ducale :

M. Jeff Muller, Chef de Département « Criminalité contre les personnes », M. Jean Winter, Section « Protection de la jeunesse et infractions sexuelles » ; du Service de Police judiciaire

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Alex Donnersbach, Mme Paulette Lenert, M. Meris Sehovic, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : Mme Barbara Agostino, Présidente de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

*

1. Motion de M. Sven Clement adoptée par la Chambre des Députés le 16 juin 2022 relative à la lutte contre les abus sexuels sur les enfants en ligne

La Présidente de la Commission, Mme Barbara Agostino (DP), donne la parole à l'auteur de la motion sous rubrique, M. Sven Clement (« Piraten »), qui exprime le souhait d'obtenir de plus amples informations au sujet des suites y données, notamment en matière de campagnes de prévention et de sensibilisation menées dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire, du renforcement des effectifs et les besoins en équipements de la Police grand-ducale et de la création d'un point de contact pour toute personne en risque de devenir auteur d'abus sexuels sur des enfants.

En ce qui concerne les volets de la prévention et sensibilisation des enfants sur les risques d'abus sexuels en ligne, le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, évoque l'introduction de cours de codage et de sciences digitales à l'enseignement fondamental et secondaire. Dans ces cours, les élèves apprennent non seulement à comprendre et maîtriser les outils informatiques, mais sont également informés des risques inhérents à leur utilisation. L'objectif est de transmettre les compétences techniques et cognitives afin qu'ils puissent profiter pleinement du potentiel de ces outils, tout en les mettant en garde contre certains dangers tels que les abus sexuels en ligne et tout autre comportement sur Internet ou les réseaux sociaux qui risque qu'ils deviennent victimes d'un crime ou délit.

Le directeur du Service national de la Jeunesse (ci-après « SNJ ») donne par la suite de plus amples informations au sujet du service « Bee Secure ». En tant initiative gouvernementale opérée par le SNJ et le « Kanner-Jugendtelefon », en partenariat avec le « Luxembourg House of Cybersecurity », la Police grand-ducale ainsi que le Parquet général, « Bee Secure » vise à sensibiliser le grand public à une utilisation plus sûre et responsable des technologies de l'information. L'objectif consiste également à épauler en particulier les enfants, les jeunes et leur entourage (parents, enseignants, éducateurs et autres) par des offres ciblées. L'initiative compte ainsi quelques 1 250 actions de sensibilisation par an dans l'enseignement

fondamental et l'enseignement secondaire, dont deux tiers ont lieu dans les écoles fondamentales. A cela s'ajoutent des événements tels que le « DigiRallye », le « Movietalk » ou le « Safer Internet Day », ainsi que des formations continues à l'attention des enseignants et des réunions d'information pour les parents d'élèves. L'objectif est de sensibiliser les enfants et les jeunes ainsi que les adultes dans leur entourage sur les risques liés aux technologies numériques et les comportements appropriés pour y faire face. L'orateur renvoie par ailleurs au règlement sur les services numériques (Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE, « Digital Services Act »), qui permet de signaler plus facilement les contenus illicites diffusés par les plateformes en ligne qui sont obligées de les traiter en temps utile et de manière diligente. Le règlement sur les services numériques renforce également la protection des personnes victimes de harcèlement et d'intimidation en ligne, notamment en garantissant que les images privées et d'autres contenus illicites et indésirables, partagés de manière non consentie, puissent être rapidement signalés par les utilisateurs.

A noter également que « Bee Secure » opère une « helpline » qui offre une consultation téléphonique gratuite, anonyme et à toute personne à la recherche d'informations, conseils et aides personnalisés en matière de sécurité en ligne et d'usage responsable des technologies de l'information et de la communication. La « Bee Secure Stoptline » permet de signaler des contenus illégaux sur Internet de manière anonyme.

En ce qui concerne les effectifs des sections compétentes du Service de Police judiciaire, le Ministre des Affaires intérieures, M. Léon Gloden, précise que la division « Protection de la jeunesse » en charge de la lutte contre les abus sexuels a vu augmenter ses effectifs de 14 personnes en 2018 à 33 personnes en 2024, dont 22 agents policiers et onze agents civils. La division « Protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel dans le domaine de la délinquance juvénile » compte actuellement 29 agents, contre 18 en 2018.

Le chef du Département « Criminalité contre les personnes » souligne par la suite l'importance pour ses services de recruter davantage d'experts en technologies de l'information, ceci au vu de la nature des infractions à examiner. Les effectifs de la division « Protection de la jeunesse » en charge de la lutte contre les abus sexuels sur les mineurs d'âge ont plus que doublé entre 2018 et 2024 et la division va compter à la rentrée 2024 sept agents chargés exclusivement de la lutte contre la pédo-criminalité en ligne. L'orateur estime que des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires afin de renforcer la lutte contre les abus sexuels sur les mineurs en ligne. Alors que le matériel technique et informatique à disposition des agents leur permet de remplir de manière adéquate leurs missions, le recours à l'intelligence artificielle dans la lutte contre les abus sexuels en ligne constitue un nouveau défi pour la Section « Protection de la jeunesse » qui est à la recherche d'un logiciel approprié et fiable. Dans ce contexte, une coopération étroite est en vue avec des services de police étrangers, à l'instar des collaborations existantes en matière de formation continue dont bénéficient les agents de la Police judiciaire qui participent à des cours offerts par le « Bundeskriminalamt », Europol ou Interpol.

Le chef du Département « Criminalité contre les personnes » signale également la participation des enquêteurs de la Police Judiciaire et des agents des services de prévention de la Police grand-ducale aux campagnes de sensibilisation de « Bee Secure ». En outre, le Service de prévention national de la Police aborde des sujets tels que le harcèlement en ligne ou le chantage sexuel lors de plus de 400 cours par an, organisés à la demande des écoles fondamentales et des lycées.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Répondant à une question de M. Marc Goergen (« Piraten »), le chef du Département « Criminalité contre les personnes » du Service de Police judiciaire explique que les agents de police ne peuvent pas effectuer des actions sous pseudonyme sur Internet, étant donné que de telles actions sont interdites par la loi.

- M. Dan Biancalana (LSAP) demande des précisions au sujet du nombre de cas de chantage sexuel et « grooming » signalés à la Police. Le chef du Département « Criminalité contre les personnes » du Service de Police judiciaire explique qu'au cours des dernières années, entre cinq et vingt cas de « grooming » par an ont été signalés à ses services. Le chantage sexuel sur internet semble cependant être plutôt marginal au Grand-Duché, d'autant plus que ce phénomène ne figure à ce stade pas en tant que tel dans le Code pénal, mais relevant parfois de plusieurs articles, de sorte qu'il est impossible de donner le nombre exact de ces cas. A noter également qu'alors que la Police judiciaire est compétente pour les faits de chantage sexuel contre mineurs, les faits commis contre des adultes sont de la compétence de la Police administrative.

- Mme Francine Closener (LSAP) et M. Sven Clement se renseignent sur les actions de « Bee Secure » dans les établissements scolaires. Alors que le directeur du SNJ explique que les interventions de « Bee Secure » se font uniquement à la demande des établissements scolaires, M. Claude Meisch souligne que les services du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sont en étroite concertation avec les directions de région et les lycées afin de les informer de l'importance de participer aux campagnes de sensibilisation de « Bee Secure ». Afin d'assurer une sensibilisation systématique des élèves des écoles fondamentales sur les risques liés aux technologies de l'information, il importe d'inscrire ce sujet dans le plan d'études de l'enseignement fondamental, dont une nouvelle version est en cours de finalisation.

- En réponse à une question de M. Sven Clement, le chef du Département « Criminalité contre les personnes » du Service de Police judiciaire explique que ses services n'ont à ce stade pas identifié un logiciel d'intelligence artificielle qui leur semble tout à fait fiable.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact